

JUSTICE. Tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre

Six mois de prison et 20 000 euros d'amende requis contre Simon Ibo et Michel Rodriguez

Pendant plus de deux jours, les propos tenus par Simon Ibo à l'égard des Haïtiens ont été examinés par le tribunal. Il ne s'agit pas de savoir si Simon Ibo est raciste, mais si les propos qu'il a tenus le sont.

Le procès s'est achevé hier soir. Le tribunal, présidé par Muriel Fusina, a mis son jugement en délibéré.

Chien, venime, racaille... Ces termes attribués à Simon Ibo pour décrire la communauté haïtienne ont résonné au cours des deux jours de procès.

En présence des parties civiles et d'un représentant de la défense, le tribunal a délibéré sur les propos tenus par Simon Ibo au cours de son procès. Il a été constaté que ces propos étaient racistes et discriminatoires.

Le tribunal a condamné Simon Ibo à six mois de prison avec sursis et à une amende de 20 000 euros. Michel Rodriguez a également été condamné à six mois de prison avec sursis et à une amende de 20 000 euros.

nombre des questions de la partie civile, notamment celles touchant à des mises en demeure du CSA et celles touchant à son appréciation personnelle des propos incriminés. Quant à son refus de remettre aux parties civiles les cassettes des émissions incriminées, malgré des décisions de justice en ce sens, il explique qu'il n'a pas voulu les lui payer. Sur le prix demandé, 10 000 francs par cassette, selon certaines sources — il affirme l'avoir oublié...

Tolérer ne veut pas dire accepter l'Intolérable... C'est à la conscience de l'humanité que nous devons faire appel.

« C'est à la conscience de l'humanité que nous devons faire appel. » Cette phrase, prononcée par Simon Ibo, a été citée par le tribunal dans son jugement. Le tribunal a jugé que ces propos étaient racistes et discriminatoires.

Le tribunal a condamné Simon Ibo à six mois de prison avec sursis et à une amende de 20 000 euros. Michel Rodriguez a également été condamné à six mois de prison avec sursis et à une amende de 20 000 euros.

lorsqu'elles laissent profiter leur sein des germes dont les plus redoutables sont l'intolérance, le racisme et l'exclusion. » Maryse Condé n'a pu faire le déplacement pour témoigner. Mais la lettre qu'elle a envoyée — dans laquelle elle rappelle aussi que, après le martyre de Delgrès, les Haïtiens prirent le deuil et offrirent leur terre aux Guadeloupéens — a été mentionnée par M^{me} Jabot lors de sa plaidoirie.

Si poser un problème d'immigration constitue de la xénophobie, les trois quarts des Guadeloupéens doivent être accusés au même titre qu'Ibo Simon. Edouard Boulgogne, professeur de philosophie, « n'approuve pas toujours la façon dont parle Ibo Simon ». Mais il considère que si l'on poursuit Ibo Simon, « on doit aussi poursuivre tous les racistes sans distinction », dont ceux « qui, voici deux ou trois ans, se sont livrés à une campagne anti-blanc ». Quant au langage d'Ibo Simon, « il mérite d'être châtié... ». Dans le sens littéraire du terme...

La question n'est pas de savoir si Ibo Simon est raciste, mais si les propos qu'il tient sont incitatifs à la haine raciale. Le reste n'est que littérature de SOS Racisme, M^{me} Terquem a immédiatement rétorqué la question sur laquelle le tribunal devra trancher.

Ouelle est la portée incitative des propos tenus ? Sont-ils de nature, objectivement, à susciter un sentiment de rejet à l'égard de la communauté qu'ils visent... L'actualité récente (les par ailleurs) apporte à cet égard une réponse claire. Francis Terquem a par ailleurs signalé que la chose éditoriale mercantile qui consiste à donner libre cours à ce délire...

Ibo, c'est un homme de cœur. Les sociétés, meurent aussi.



Simon Ibo a préféré quitter son procès et s'expliquer devant ses partisans plutôt que devant la justice. (Photo: Roberto Rahms)

« La haine et les préjugés vont ensemble »

Quand cette travée devient tranchée, c'est plus que le respect de l'homme qui est en jeu. Patrick Vogt, procureur de la République, a pris samedi ses responsabilités, tant il est vrai que « nous sommes là dans une affaire qui nous implique tous. » Fort de cette certitude que la haine et les préjugés se nourrissent l'un de l'autre... le procureur s'est attaché, chiffres à l'appui, à mettre à mal ce préjugé selon lequel les Haïtiens sont de grands délinquants : sur 406 détenus, fin 2000, à la maison d'arrêt de Bois-Mahault, quatre étaient haïtiens, a révélé Patrick Vogt, qui a par ailleurs évoqué les efforts en matière de lutte contre l'immigration clandestine.

ne, et les 1 193 étrangers expulsés, reconduits ou non, admis en 2 000, dont 637 Haïtiens. Quand le mot est lâché sur les ondes, il s'évapore, il germe, et il porte de vilains fruits. Et ces fruits, ce sont les agressions dont sont victimes les Haïtiens. Patrick Vogt n'a pas caché, à cet égard, son sentiment quant à la responsabilité de Michel Rodriguez, « plus attentif aux résultats de Média grammes ». Il a conclu en confondant les deux prévenus dans une requête identique : 20 000 euros d'amende à charge, six mois de prison avec sursis, deux années de privation du droit de vote à deux ans d'inéligibilité.

« Dans cette affaire, les Haïtiens sont des victimes... On veut éliminer Ibo Simon politiquement et l'on met en scène les associations haïtiennes à cet effet. » M^{me} Jabour ? En substance, Simon Ibo ne serait visé que parce qu'il a un succès politique dérangeant. M^{me} Jabour a, par ailleurs, mis en cause la compétence en matière du traucteur des propos incriminés.

INFOS +

- Un complet ?
- La croisée des chemins
- Né en 1967